



Afac-Agroforesteries

38 rue Saint Sabin
75011 PARIS

Madame Amélie de Montchalin, ministre de la Transition écologique
Ministère de la Transition écologique
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

À Paris, le 23 mai 2022

Objet : Derniers arbitrages Politique Agricole Commune – Place de la haie

Madame la ministre,

Je vous adresse mes félicitations pour votre nomination au poste de ministre de la Transition écologique. Votre ministère joue un rôle important aux côtés du ministère de l'Agriculture pour que la nouvelle Politique Agricole Commune réponde aux enjeux environnementaux auxquels nous sommes tous confrontés, y compris les agriculteurs eux-mêmes : climatique, de la biodiversité, de l'énergie etc. L'arbre et la haie jouent un rôle majeur dans cette équation. Nous espérons que vous pourrez arbitrer, au plus haut niveau, en faveur d'une Politique Agricole Commune ambitieuse qui y soit pleinement favorable.

Or, une proposition débattue lors de la réunion de concertation du vendredi dernier 20 Mai ne va pas dans ce sens. Réévaluer la pondération des haies de 10 m² dans la PAC en vigueur, à 50 m² dans la proposition actuelle, ferait qu'il faudra **5 fois moins de haies** pour respecter la part minimale des surfaces d'intérêt agroécologique pour bénéficier en totalité des aides PAC, ce qui équivaut concrètement à **3 arbres par ha pour atteindre les 3% d'infrastructures écologiques nécessaires dans la future BCAE8** ! Ce serait une régression pour la place de l'arbre et de la haie, et une régression environnementale conséquente vis-à-vis de la PAC actuellement en vigueur. Et comme l'a souligné le représentant de votre ministère en conclusion de cette réunion, ceci n'est pas souhaitable.

La très grande majorité des organisations présentes s'est prononcée pour le maintien de la pondération de 10 m². C'est également notre position. Nous avons alerté un ensemble de réseaux partenaires sur le risque encouru et nous avons recueillis le **soutien de 350 organismes** de toutes sortes, de l'agriculture, de l'environnement, des collectivités territoriales etc (voir liste et logos des principaux en fin de cette lettre).

Nous sommes conscients de l'enjeu que cela représente pour les agriculteurs vis-à-vis de l'obtention des aides PAC. Mais il faut que cela soit incitatif pour donner une vraie place à l'arbre et la haie, comme nous l'avons vu faire grâce aux plantations réalisées dans le cadre de la « Mesure haie » du Plan de relance, et non l'inverse, en baissant artificiellement le niveau à atteindre.

Afin de permettre au maximum d'agriculteurs de respecter le critère rapidement, et ce même dès la date de mise en œuvre de la nouvelle politique, nous proposons de retenir au titre de « **haies en devenir** » des linéaires mis en défend, où les agriculteurs s'engageront à laisser pousser la végétation ligneuse spontanée (régénération naturelle), protégée du bétail ou sans intervention mécanique. Nous avons exposé cette possibilité, très riche d'avenir et complémentaire de la plantation – mais **sans coût**, aux services du ministère de l'Agriculture lors d'une récente réunion technique. Nous l'avons également exposée aux représentants des organisations agricoles. Nous sommes à votre disposition pour en examiner les conditions et la faisabilité afin que vous puissiez apporter le soutien de votre ministère à cette proposition.

Par ailleurs, les fonctions attendues des haies ne peuvent être remplies que par un bon état dépendant d'une gestion adaptée. Cet enjeu a été parfaitement compris et intégré dans le PSN avec la proposition d'un bonus sur les haies dans le dispositif des éco-régimes, ce qui représente un signal fort pour le rôle que représentent les arbres dans le paysage. Cependant, nous rappelons de nouveau l'importance au vu du faible montant de ce bonus (7€/ha), de pouvoir cumuler les MAEC qui aident à l'entretien des haies avec le « bonus haies » qui reconnaît les services. Cette possibilité de cumul nous semble possible de la même manière qu'elle est défendue par le ministère pour l'agriculture biologique.

En vous remerciant par avance de la considération que vous porterez à notre sollicitation, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes considérations les plus respectueuses.

Philippe Hirou
Président de L'Afac- Agroforesteries



La mobilisation contre la pondération à 50m2 et la diminution de l'ambition pour les haies dans la PAC a été soutenu par près de 350 structures dont :



Consultez les autres structures qui ont affiché leur soutien en cliquant [ici](#).

Téléchargez le courrier d'alerte du Fonds pour l'Arbre adressé à la Première Ministre en cliquant [ici](#).